



Plus value maison en france depuis 18 ans

Par Visiteur

Je suis propriataire d'une maison en France depuis 18 ans . Cette maison etait ma residence principal jusqu'au mars cette annee et elle est au present mise en location. si je quitte France definitivement et en 2 ans decide de la vendre est ce que je payerai plus value ? Je suis britannique.

Par Visiteur

Chère madame,

je suis propriataire d'une maison en France depuis 18 ans . Cette maison etait ma residence principal jusqu'au mars cette annee et elle est au present mise en location. si je quitte France definitivement et en 2 ans decide de la vendre est ce que je payerai plus value ? Je suis britannique.

Conformément à l'article 150 VC du Code général des impôts, les plus values immobilières bénéficient d'un abattement de 10% par année de détention, à compter de la 5ème année.

Aussi, vous l'aurez compris, par application de l'abattement légal, un bien détenu depuis plus de 15 ans bénéficie donc d'une exonération fiscale en matière d'imposition sur les plus values immobilières.

Très cordialement